

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Début : 19h30

Fin : 21h30

Secrétaire de séance : Bernard TANNOUS

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère		X	Nicole CHANFREAU
Valérie BOISSELIER, Conseillère		X	
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		Arrivé à 19h50
Romain LAMY, Conseiller		X	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. DELIBERATIONS

1. Echange parcelles avec Mme FABIEN et la Commune
2. Subvention complémentaire demandée par le COS
3. Proposition d'acquisition enrouleur d'arroseur du stade par la commune de Fargues

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Désignation d'un titulaire pour la commission urbanisme de la Cdc du Sud Gironde
3. Attribution loyer du 21 Bourg Sud
4. Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Langon (enfants domiciliés à Saint Pierre de Mons)
5. Point finances budget communal et budget irrigation
6. Point sur les travaux : Salle des Amis Réunis et ateliers municipaux
7. Point sur les travaux de voirie
8. PLUI rapport du commissaire enquêteur

9. Compte-rendu visite CAUE projet verger communal
10. VNF : avis d'audience des trois dossiers passés au T.A. le 31 Août
11. Nomination de Monsieur l'abbé Jean MAUREL nouveau curé de notre commune
12. Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

VOTE : Pour 09 Contre 00 Abstention 00

I. DELIBERATIONS

1. **Echange parcelles avec Mme FABIEN et la commune**

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de Maître QUANCARD notaire de Mme FABIEN Marinette concernant un échange de terrain pour des travaux d'aménagement de bourg datant de 1992. Cet accord n'ayant jamais été retranscrit par acte notarié, Mme FABIEN sollicite la commune afin de régulariser cette situation à ses frais.

L'emprise foncière cédée par Mme FABIEN (succession de M. DUBROCA Marc) correspond aux parcelles B 1402 (superficie 42ca) et 1403 (superficie 6ca) et en contrepartie, la commune cède à Mme FABIEN la parcelle B 1400 d'une superficie de 1a54ca.

Après ses explications et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter l'échange de parcelles comme indiqué ci-dessus avec Mme FABIEN, frais de notaire à sa charge ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié chez Maître Chantal LALANNE à Langon, ainsi que tout document concernant l'échange de ces parcelles.

VOTE : Pour 09 Contre 00 Abstention 00

2. **Subvention complémentaire demandée par le COS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention d'un montant de 5 650€ a été déposée par le Comité des Œuvres Sociales.

M. le Maire rappelle qu'en séance du 28 juillet, le Conseil Municipal a délibéré sur la répartition des subventions aux associations et a décidé d'accorder au COS une subvention d'un montant de 4990€. Pour rappel, la subvention a été réévaluée passant de 4650€ à 4990€.

Après ses explications, M. le Maire propose :

- **DE DEBATTRE** de la demande de subvention faite par le Comité des Œuvres Sociales et de verser le montant complémentaire de 660€ au COS pour atteindre le montant de subvention demandée.

Nathalie CARRASSET demande si la commune peut connaître la répartition des dépenses

effectuées par le Comité des Œuvres Sociales.

M. le Maire répond que ce sont des chèques cadeau.

Nicole CHANFREAU précise qu'il y a de nouveaux agents (Alizée en contrat CUI et Delphine au secrétariat).

Florence BERRY répond que le COS n'est pas tenu de donner la répartition.

Antoine ROQUE rejoint Florence BERRY, le COS est indépendant.

M. Le Maire demande qui est pour et qui est contre cette demande de subvention complémentaire.

19h50 arrivée de Damien ROCHET.

Antoine ROQUE n'est pas pour, pour lui la commune a d'autres priorités.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur la demande exposée ci-dessus

VOTE : Pour 00 Contre 10 Abstention 00

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de ne pas répondre favorablement à la demande du COS. En effet, lors de son conseil municipal du mois de juillet, la subvention accordée au COS ayant déjà fait l'objet d'une réévaluation passant de 4650€ à 4990€ pour l'année 2022.

3. Proposition d'acquisition d'un enrouleur d'arroseur du stade par la commune de Fargues

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'acquisition de l'enrouleur arroseur a été faite à la commune de Fargues. Pour information, l'enrouleur est prêté depuis le début de l'été à la commune de Fargues.

M. le Maire rappelle que ce matériel a été acheté et installé par la commune en 2015. Le coût de cette acquisition avec l'installation a représenté un coût de 3 400,00€ HT (4 080,00€ TTC).

M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour vendre cet enrouleur arroseur à la commune de Fargues.

Nicole CHANFREAU demande si cet enrouleur ne pourrait pas servir s'il y a un aménagement paysager réalisé à proximité du stade.

Damien ROCHET propose d'établir un contrat de location afin que la commune de Saint Pierre de Mons garde la propriété de ce bien.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas vendre l'enrouleur arroseur mais de le louer à la commune de Fargues. Le prix proposé par les membres du conseil s'élève à 200€ par an.

Après ses explications et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas vendre l'enrouleur arroseur à la commune de Fargues
- **DECIDE** de proposer à la commune de Fargues un contrat de location pour cet enrouleur au prix de 200€ par an
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location

VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

Florence BERRY :

- Dossier finalisé jeudi dernier pour M. ANTOINE. Malheureusement, M. ANTOINE est décédé dans la soirée du jeudi.
- Permis de louer, des dossiers compliqués à traiter.

Nicole CHANFREAU :

- Rentrée des classes : Tout s'est bien passé.
 - Effectif total : 127 enfants inscrits, en octobre, nous en aurons 128 ;
 - Une nouvelle enseignante a été nommée en grande section, il s'agit de Mme AUZAL.
 - Au sein de notre établissement, nous avons 3 AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap).
- Travaux réalisés
Le carrelage a été posé dans la classe de Mme GERAUX durant l'été ;
- Projet de classe pour 2022/2023 :
 - les enseignantes ont un projet d'une fresque murale en mosaïque pour remplacer la fresque existante. Nicole CHANFREAU précise que c'est un projet pédagogique. Les enseignantes proposent deux devis avec des projets différents. La directrice doit établir un prévisionnel. M. le Maire insiste sur ce point.
 - Nicole CHANFREAU propose que la signature de l'artiste qui va réaliser la fresque soit apposée au-dessus de la porte
 - Nathalie CARRASSET interroge sur la durée dans le temps de la mosaïque (effet de mode). Il serait nécessaire de prévoir un projet qui tienne dans le temps.
- Aménagement paysager de la cour de l'école :
 - Réunion mercredi prochain à 18h pour trancher sur l'implantation des arbres.
 - Antoine ROQUE précise qu'après cette réunion, il faudra prévoir l'intervention pour réaliser ces travaux.
 - Nicole CHANFREAU informe que les services techniques ont réalisé l'arche avec la glycine. Une commande de deux bancs pour mettre entre les arches a été faite à M. LAMY.
- Réunion avec l'inspectrice pour parler de la rentrée.
Une heure avant, une réunion est programmée avec le maire de Toulence, la Mairie et l'inspectrice pour aborder le sujet de la mise à disposition d'un instituteur pour les enfants des gens du voyage.
Nathalie CARRASSET précise que Saint Pardon de Conques a également un effectif croissant d'enfants issus de la population des Gens du voyage.

Antoine ROQUE

- Commission agriculture et environnement
 - Antoine ROQUE informe le conseil municipal que Mme RAHMOUNE paysagiste-conseiller du CAUE est venue présenter en commission le projet d'aménagement des deux

parcelles (en contre bas du cimetière et au stade). Plusieurs pistes sont proposées pour le stade mais ce qui n'a pas été intégré se sont les jardins partagés.

- Antoine ROQUE précise qu'au-delà du terrain d'entraînement, il faudra mener une réflexion sur le devenir du terrain de foot (le laisser en zone verte) et des installations (tribune, club house). Il rappelle que le terrain a été loué à plusieurs locataires et que le club house est également loué de temps en temps. M. le Maire précise qu'il faut prévoir rapidement la création d'un sanitaire avec accès PMR dans ce club house.

➤ **Nature propre**

Il est proposé de mettre en place cette animation le samedi 8 octobre et d'y associer l'école. La directrice a précisé que les enfants ne pourront pas être là sur les deux demi-journées.

Antoine ROQUE rappelle que 16 dessins ont été faits par les enfants. 6 ont été sélectionnés pour être mis au bord de la route. Les 16 dessins seraient installés autour de la place du village avec une inauguration pour associer les enfants et une soirée thématique le vendredi soir sur la nature.

Stéphanie JADOT regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion et que l'on propose ce projet sans en avoir parlé en amont.

Antoine ROQUE répond que c'est le projet de l'année dernière et il a proposé de le rattacher avec cette journée nature pour lui donner plus de visibilité.

Bernard TANNOUS demande le coût de ces impressions. Antoine ROQUE lui répond que l'impression sera réalisée par un prestataire pour un coût de 296€ comprenant 12 panneaux de 60x80 et 16 panneaux de 60x40.

Bernard TANNOUS lui demande de lui faire passer le devis, pour que l'écrin des Douceurs sponsorise et paie les panneaux.

Nathalie CARRASSET propose de communiquer à nouveau sur la journée de nettoyage pour l'encadrement.

Antoine ROQUE rappelle que la dernière fois, il y avait beaucoup de jeunes.

Christine RONCALLI propose de faire appel aux associations.

M. le Maire précise qu'il faudra communiquer sur le site et faire de l'affichage.

- Désignation d'un titulaire pour la commission urbanisme de la Cdc du Sud Gironde :
Suite au décès de M. DUBROCA, la Commune de Saint-Pierre-de-Mons doit désigner un élu titulaire sur cette commission. Après avoir fait appel à volontaire, M. le Maire est désigné titulaire pour cette commission.
- Désignation Correspondant défense et sécurité routière
Monsieur le Maire rappelle que M. DUBROCA était également le correspondant défense et sécurité routière. Il convient donc de désigner un nouvel élu. Après demande auprès de l'assemblée, Christine RONCALLI est désignée comme correspondante défense et sécurité routière.
- Attribution loyers :
 - 21 Bourg Sud : logement disponible à compter du 1^{er} novembre. 3 candidatures ont été reçues et étudiées en réunion Maire/Adjoints. Celle qui a été retenue pour ce logement est la candidature de Mme Sandra PILLEBOUT (enfant inscrit à l'école et sa grand-mère réside à proximité).
 - Logement lieu-dit Bruhaut : logement disponible à compter du 15 octobre. M. le Maire informe que le locataire vient de décéder. Il rappelle que la toiture de ce logement vient d'être refaite.

Ce logement a été proposé à M. ARSENIO qui est actuellement logé chez Mme DE PONTAC. M. le Maire précise que Mme MICAELO s'est occupée de M. ARSENIO pour les démarches administratives et aujourd'hui, il perçoit sa retraite. Toutefois, s'il vient dans ce logement, il devra vivre différemment (tenir son logement).

- Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Langon (enfants domiciliés à Saint Pierre de Mons)

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Langon a adressé un courrier concernant la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Langon avec la liste des enfants ayant fréquentés ses écoles sur l'année 2021/2022 représentant pour la commune de Saint Pierre de Mons un coût de 966,40€ pour deux enfants inscrits en maternelle. Il précise qu'il n'a pas été sollicité pour ces inscriptions hors commune et qu'il y a une école sur la commune.

Nicole CHANFREAU précise que la commune de Langon ne nous a jamais sollicité.

Le conseil municipal répond défavorablement à cette demande.

- M. le Maire informe également le Conseil Municipal du courrier envoyé par la commune de Langon concernant une demande de participation financière pour les frais d'électricité lié au fonctionnement du RASED. Il rappelle que les communes chef lieux de canton perçoivent dans leurs dotations une compensation financière. M. le Maire propose de classer le courrier sans suite.

- Point finances budget communal et budget irrigation

M. le Maire présente au Conseil Municipal un état des dépenses et des recettes réalisés en fonctionnement et en investissement jusqu'à fin Août début septembre sur le budget communal et celui de l'irrigation. Les tableaux présentés seront transmis aux élus.

- Point sur les travaux : Salle des Amis Réunis et ateliers municipaux

- Salle des Amis Réunis

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux ont pris du retard. Les bandes sont en place, les cimaises aussi. Demain, pose de la laine de verre au plafond ainsi que les plaques. A partir de la semaine prochaine, peintre pendant 2 semaines puis le parqueteur.

Le devis de la sono a été retourné cet été.

- L'atelier des services techniques

M. le Maire informe qu'il reste à carreler le coffret situé au-dessus de l'évent, faire le raccordement à l'eau potable et l'électricité. Les descentes d'eaux pluviales sont en place et l'enrobé a été réalisé. Le déménagement pourra être programmé après réalisation des raccordements.

Nathalie CARRASSET interroge sur la disposition de la douche et des toilettes.

M. le Maire répond que la douche installée dans les locaux actuels pourrait être mise en place dans le nouveau local.

Stéphanie JADOT répond que les sanitaires ont été réalisés en respectant l'accessibilité handicapé.

- Point sur les travaux de voirie

- Sans objet : point non abordé en séance

- PLUI rapport du commissaire enquêteur
- M. le Maire présente aux élus le tableau récapitulatif concernant les observations relevées suite à l'enquête publique sur le PLUI pour la commune. Le document sera transmis aux élus pour que chacun puisse en prendre connaissance.
- Compte rendu visite CAUE projet verger communal
- Point abordé dans les dossiers des adjoints
- VNF : avis d'audience des trois dossiers passés au T.A. le 31 Août
- M. le Maire informe les élus que les dossiers déposés contre VNF ont été jugés à l'audience du 31 août dernier et que la commune a reçu la notification de jugement. M. le Maire leur fait part de la conclusion du jugement.
- Nomination de Monsieur l'abbé Jean Maurel nouveau curé de notre commune
- Informations diverses
 - Prolifération des moustiques
Bernard TANNOUS intervient sur la problématique des moustiques. Voir s'il est possible d'étudier la possibilité de diminuer la population et ce qui pourrait être proposé aux administrés.
M. le Maire répond que c'est lié au dérèglement climatique.
Christine RONCALLI précise qu'à Castets, ils ont fait des actions de démoustication.
Antoine ROQUE précise sur le bord du Canal.
 - Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
Nathalie CARRASSET informe les élus que le P.C.S a été actualisé. Le document leur sera transmis par mail.
 - Repas des Aînés
Stéphanie JADOT demande si Florence BERRY organise un repas des aînés cette année.
Nathalie CARRASSET demande s'il y aura une distribution de colis.
Florence BERRY répond qu'elle va réunir le CCAS courant octobre pour en discuter, mais, elle appréhende la reprise du COVID dans les semaines à venir.

Séance levée à 21h30.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux